	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-346

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
		N° 2023-346

**Actions de Solidarité Internationale
Cadre d'intervention des Financements solidaires -
Décision - Autorisation**

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contexte :

Bordeaux Métropole inscrit son action internationale dans le cadre fixé par l'agenda 2030 des Nations Unies qui porte une vision de transformation de notre monde en favorisant l'éradication de la pauvreté et une transition via 17 objectifs de développement durable. Ces derniers ne pourront être atteints que par la mobilisation collective des territoires urbains, car les villes concentrent nombre d'enjeux globaux : elles sont par exemple responsables de 67% des émissions de gaz à effet de serre françaises.

Pour repenser nos modèles de développement à l'échelle des villes et métropoles, les collectivités disposent de nombreux leviers notamment en matière de planification stratégique, de réglementation, de commande publique, d'investissement, de soutien financier et technique. Les relations internationales sont un moyen complémentaire qui permet d'agir sur les transitions de notre territoire et à l'étranger. Bordeaux Métropole s'est engagée pour répondre à ces enjeux en menant des projets de coopération sur ses zones partenaires, mais également depuis 10 ans en s'appuyant sur le dispositif de financements solidaires en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Favoriser l'accès aux services dans les pays en développement, tout en réalisant les Objectifs de Développement Durable (ODD) ne peut être envisagé de manière uniquement sectorielle, cela implique une approche globale. Ainsi, l'accès à l'énergie est un facteur essentiel pour préserver l'accès à l'eau potable. De même, l'assainissement dans les villes, ne peut être réfléchi sans agir sur la problématique des déchets. Leur valorisation est une source d'énergie renouvelable et un enjeu écologique majeur. Par ailleurs, il est important d'agir sur la question des mobilités urbaines, afin de les rendre plus soutenables, inclusives et sobres en carbone.

Depuis 20 ans, plusieurs financements sectoriels ont vu le jour du fait du législateur permettant aux collectivités territoriales et établissements publics français de financer des projets de coopération décentralisée, d'actions de solidarité ou d'aides d'urgence pour faciliter :

- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement avec la loi Oudin Santini (9 février 2005),
- l'accès à l'énergie avec l'amendement Pintat (2007),
- une gestion durable des déchets avec la loi du 7 juillet 2014,
- une mobilité durable avec la loi du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités.

Si chacun de ces dispositifs dispose de ses règles spécifiques, ils ont une philosophie commune : permettre de consacrer jusqu'à 1% des recettes à des actions internationales de soutien à la mise en œuvre du service par le biais d'actions de coopération décentralisée, le co-financement de structures associatives ou ONG, ou d'aides d'urgence.

Depuis 10 ans, Bordeaux Métropole participe à l'atteinte des objectifs du développement durable en matière d'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et en appuyant une gestion durable des ressources en eau via 2 000 000 € en subventions au bénéfice de 53 projets dans 16 pays. Elle a pu également faire bénéficier ses collectivités partenaires de transfert ou de mise à disposition de compétences. Ce sont via ce « 1% Eau » plus de 500 000 bénéficiaires directs et plus de 1,1 millions de bénéficiaires indirects qui ont vu leurs conditions de vie améliorées (cf. brochure de bilan en annexe).

Bordeaux Métropole s'appuie sur un réseau d'acteurs au niveau national et régional (pS-Eau, Amorce, l'agence de l'eau Adour-Garonne, So Coopération – réseau régional multi-acteurs...) pour notamment identifier des cofinancements et encourager des porteurs de projets.

A compter de 2023, afin de capitaliser sur cette expérience et d'élargir ses actions de solidarité internationale sur 3 piliers de compétences supplémentaires, il est proposé de renforcer l'engagement de Bordeaux Métropole en soutien à d'autres services essentiels en matière de :

- gestion des déchets,
- accès à l'énergie,
- gestion de la mobilité et des transports.

1- Dispositifs de mise en œuvre :

A l'instar de ce qui a été initié dans le domaine de l'eau, et qui est poursuivi avec « la Régie de Bordeaux Métropole », Bordeaux Métropole mobilisera ces 3 autres financements solidaires par étapes à compter de 2023 pour contribuer à un accès universel aux services de base en passant par trois modalités de financement :

- i) des appels à projets, ouverts prioritairement aux associations de la métropole de Bordeaux et de la Région Nouvelle Aquitaine,
- ii) des projets de gré à gré, en particulier sur les zones partenaires de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux,
- iii) des aides d'urgence.

Les montants mobilisés annuellement à compter de 2023 seraient de :

	En 2023	A partir de 2024
Fonds déchets	250 000 €	250 000 €
Fonds énergies	Montant établi sur la base des disponibilités budgétaires 2023	Montant établi sur la base de la programmation budgétaire 2024, avec l'objectif de 250 000€ en 2025.
Fonds Mobilité	Le législateur devant déterminer l'assiette, pas d'activation en 2023	Montant établi sur la base de la législation et de la programmation budgétaire 2024 avec l'objectif de 250 000 €
Fonds Eau	200 000 €	Augmentation du montant pour atteindre 250 000 €

L'objectif financier fixé à ce dispositif de solidarité internationale est de mobiliser à partir de 2025 un total de 1 000 000 € chaque année, répartis en quatre fonds de 250 000 €, afin de contribuer à l'atteinte d'objectifs de développement durable clefs, notamment l'objectif 6 « eau propre et assainissement », l'objectif 7 « énergie propre, d'un coût abordable », l'objectif 11 « villes et communautés durables » et l'objectif 12 « production et consommation durables ».

Le portage et la coordination des fonds solidaires seront assurés par la direction des relations internationales. Les modalités de gestion financière de chaque fonds seront ajustées avec chaque direction métiers, en procédant soit par transfert des fonds à la direction des relations internationales (notamment 1% énergies et mobilités initialement prévus au budget principal), soit par droit d'accès aux fonds du via le budget annexe de la direction concernée (1% déchets). Par ailleurs, les directions métiers seront également sollicitées pour apporter une expertise technique dans le cadre notamment desancements des appels à projets, et/ou de la mise en œuvre de projets de coopération décentralisé (10j par an maximum).

Une mise en œuvre progressive est prévue. La modalité de soutien à des projets identifiés en gré à gré permet d'initier les activités en lançant les premiers financements sans attendre un appel à projets. La modalité de l'appel à projets est mise en œuvre sur la base d'un cumul de fonds sur deux

ans pour disposer d'une masse critique ; un règlement en établit les priorités et les critères de sélection. La modalité d'aide d'urgence peut être activée de manière réactive via une délibération dédiée. Le chronogramme prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :

	2023		2024		2025	
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre
Eau	Identification de projets en gré à gré					
			Lancement d'un nouvel appel à projets Eau			
Déchets	Activation du 1% déchets Identification de projets en gré à gré					
			Lancement d'un appel à projets Déchets			
Energies		Activation du 1% Energies Identification de projets en gré à gré				
					Lancement d'un appel à projets Energies	
Mobilités				Activation du 1% Mobilité Identification de projets en gré à gré		
						Lancement d'un appel à projets Mobilités

Ce cycle de rotation thématique serait maintenu sur les années suivantes (projets avec nos territoires partenaires chaque année sur les 4 thématiques, appels à projets énergie et transports en 2025, eau et déchets en 2026...).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1115-1-1 et suivants ;
- VU** la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République Française, qui reconnaît aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales ;
- VU** la loi Thiollière de 2007 confortant et faisant de l'action internationale une compétence des collectivités territoriale à part entière ;
- VU** la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;
- VU** la délibération 2023-63 relative à la convention entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'eau Bordeaux Métropole en matière de solidarité internationale ;
- VU** l'amendement Pintat de 2006, permettant la mobilisation d'un pourcent du budget annexe « énergie » des collectivités territoriales ;
- VU** la loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale, délimitant le « 1 % Déchets », permettant la mobilisation d'un pourcent du budget annexe « déchets »

des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2021-1031 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales prévoit, introduisant dans son article 6, le « 1% Mobilités » ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les enjeux que représentent :

- l'intérêt de Bordeaux Métropole à participer de façon significative à l'atteinte des objectifs du développement durable grâce aux dispositifs « 1% Eau », « 1% Déchets », « 1% Energies » et « 1% Mobilités »,
- le financement et l'accompagnement des actions de solidarité internationale, des actions d'aide d'urgence et des actions de coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des déchets, de l'énergie et des mobilités conformément aux différentes lois et délibérations exposées ci-dessus,

DECIDE

Article 1 : conformément aux propositions formulées ci-dessus de valider :

- la poursuite du dispositif de financement solidaire sur l'accès à l'eau et à l'assainissement,
- l'activation des trois nouveaux financements solidaires « Déchets », « Energies », « Mobilités », selon les modalités présentées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MORETTI, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Céline PAPIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	